

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE D'URRUGNE**

En exercice : 29  
Votants : 28  
Absent : 1

L'an deux mille dix  
Le 1<sup>er</sup> février  
18 heures 30

Le Conseil Municipal de la Commune d'URRUGNE dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, sous la Présidence de Madame Odile de CORAL, maire.  
Date de convocation du Conseil Municipal : 25 janvier 2010

Présents : Mme Odile de CORAL, Maire, Mme Germaine HACALA, M. Francis GAVILAN, Mme CONNAN-GIACOMETTI, M. Beñat IRASTORZA, Mme Claire D'ELBEE, M. Pierre TETEVIUDE, Mme Isabelle RAGOZIN, Mrs Martin TELLECHEA, Michel BERCETCHE, Pascal MARTIN, Mrs Beñat EXPOSITO, Léon MARIN, Melle Valérie ANDIAZABAL, M. Jean TELLECHEA, Mmes Marie-Josée GOYA, Isabelle LEBARS-FAURISSON, M. Renaud LASSALLE, M. Philippe ARAMENDI, Dominique MELE, Mme Annette ARAMBURU.

Pouvoirs :

Melle Marie-Hélène GOYA à M. BERCETCHE  
M. Michel LARRETCHÉ à M. MARIN  
Melle Danièle DUFAU à Mme HACALA  
Mme Elisabeth PERY à Mme RAGOZIN  
Mme Isabelle ECHEVERRIA à M. MELE  
Mme Thérèse HALSOUET à M. LASSALLE  
M. Beñat ELIZONDO à M. ARAMENDI

Absent :

M. Didier PICOT.

M. Beñat EXPOSITO est désigné secrétaire de séance

**OBJET : Modification du « règlement intérieur du Conseil Municipal »**

Suite à l'avis favorable émis par la commission « Règlement Intérieur du Conseil Municipal » du 14 décembre 2009, il a été proposé la modification suivante :

Article 5 : questions orales

La phrase :

« le texte des questions est adressé au maire la veille à 12 h (jours ouvrables) au moins avant une séance du conseil municipal et fait l'objet d'un accusé de réception ».

Serait remplacé par :

« le texte des questions est adressé au maire le dernier jour ouvré de la mairie d'Urrugne, précédant la séance du conseil municipal (à 12 h), et fait l'objet d'un accusé de réception ».

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- ACCEPTE cette modification.

*Votes pour* : 28

Fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an que dessus.  
Au registre sont les signatures.

Pour extrait certifié conforme,  
Le Maire,

Certifié exécutoire par son envoi  
en Sous-Préfecture :  
Visé le :  
Publié ou notifié le :